

Précautions à prendre en temps de gelée.

En temps de gelée dès que le thermomètre de la station descendra à 4° au-dessous de zéro, la chambre des manœuvres sera chauffée sans interruption ; Le chauffage de nuit se fera en remplissant les poêles de charbon, recouvert de cendres mouillée et réglant le tirage pour que le feu dure de 9 h à 12 h suivant les circonstances.

Chaque matin le garde inscrira la température minimum de la nuit indiquée par le thermomètre placé vers la conduite du manomètre entre les deux presses des vannes de fonds. Lorsque cette température sera inférieure à -5°, on activera le chauffage jusqu'à 9 h du soir au moins et ce n'est qu'à ce moment que le feu sera couvert pour durer jusqu'à 6 h du matin, heure à laquelle la chambre sera visitée par le garde pour son relevé de température minimum et pour activer le feu.

Dès qu'on chauffera la chambre de manœuvre, les volets des portes et fenêtres devront rester fermés pendant la nuit afin de diminuer le refroidissement par ces ouvertures.

En outre les presses qui sont manœuvrées une fois par mois en temps ordinaire devront l'être tous les 5 jours en temps de gelée. On alternera pour cette manœuvre des presses commençant par une de rive droite, continuant par la symétrique de rive gauche et ainsi de suite d'une presse à son opposée, de façon à produire le plus de courant possible dans les conduites et rendre plus homogène le mélange d'eau et d'alcool ou de glycérine et retarder la congélation.

Ce mélange sera fait de 30% d'alcool et de 70% d'eau de fontaine.

Le garde et le cantonnier feront l'un le service du matin l'autre le service du soir.

En cas d'avarie, le garde préviendra immédiatement le conducteur, par télégramme.

Vermenton, le 24 janvier 1905

Le Sous-Ingénieur

Signé illisible